

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Ville de Montréal	Séance tenue le 12 février 2003
	Numéro de la résolution CE03 0244

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386) », afin que l'aire d'affectation « commerce/habitation » de la rue Saint-Roch, comprise entre la rue Durocher et l'avenue Champagneur, soit agrandie à même l'aire d'habitation pour y inclure le bâtiment sis au 750, rue Saint-Roch Ouest (lots 637-503 et 637-504 de la paroisse cadastrale de Saint-Laurent), et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1021386005
40.003

-

Francine SENÉCAL

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Vice-présidente du comité exécutif

Greffière